
VISA DU PROSPECTUS ORDINAIRE PROVISOIRE

Ressources Gimus inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 28 novembre 2011. Ce visa est octroyé conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c.V-1.1 et aux pouvoirs délégués en vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

Le 30 novembre 2011

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1832864
DÉCISION N° 2011-FS-0228